AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0777
FR0011675362-DIV14

31 mai 2024

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

NEOEN

(Euronext Paris)

Le 30 mai 2024, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifié que la société Brookfield envisage de déposer sur les titres de la société NEOEN[1].

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NEOEN sont applicables.

[1] Cf. notamment communiqué diffusé par la société NEOEN le 30 mai 2024.